

# AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE POUR LES DOCTORANTS

Date 06/11/2023

Auteur SRI

# 1. Présentation du programme

- Quelles durées de financement ?
  - Mobilité courte de 5 à 30 jours
  - Mobilité longue de 2 à 12 mois
- Quelles activités ?
  - Financer des mobilités en lien avec le projet professionnel (séjours dans un laboratoire/institution, colloques, préparation d'un postdoc, cotutelle...).
  - Il n'est pas obligatoire d'obtenir des ECTS.
- Cas d'exclusion
  - Les mobilités correspondantes à un travail « ordinaire » de thèse (relève d'un autre dispositif)
  - Les mobilités déjà effectuées au lancement du dispositif
  - Les mobilités dont le coût total est inférieur à 500€
- Où ?
  - Pays du programme : UE + Norvège, Islande, Lichtenstein, Turquie, Serbie, Macédoine.
  - Pays partenaire : dans la limite de 20% du budget.

## 2. Les financements Erasmus+

- Mobilités courtes
  - Du 1<sup>er</sup> au 14<sup>ème</sup> jour : 79€/jour
  - Du 15<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> jour : 56€/jour
  - Forfait inclusion de 100 à 150€ + frais de voyage
  - Forfait écoresponsable 50€
- Mobilités longues
  - Pour les pays du programme Erasmus
    - Groupe 1 : 520€/mois
    - Groupe 2 : 470€/mois
    - Groupe 3 : 420€/mois
  - Forfait inclusion de 250€/mois
  - Forfait écoresponsable 50€

Critères d'inclusion	Justificatifs
* En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc.
* Résident.e d'une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation)
* Résident.e d'une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation)
* Boursier.e de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale
* Membre d'un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial + relevé d'impôts au nom de l'étudiant.e
* Transport éco-responsable	Billets de train ou bus, justificatif de co-voiturage

# 3. Les obligations du boursier Erasmus +

- Comme pour toute mobilité financée par le programme Erasmus.  
**Les lauréats ont l'obligation de :**
- Compléter les documents contractuels :
  - contrat de mobilité,
  - contrat pédagogique,
  - attestations arrivée/fin de séjour,
  - rapport participant

## 4. Appel à candidature 2023-2024

- Pour les projets de mobilités allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 15 novembre 2024
- Appel diffusé sur l'ENT et par mail
- Composition de la commission d'examen :
  - VP en charge de la recherche
  - Responsable administrative du service RI
  - Directions des 3 écoles doctorales
  - 1 représentant doctorant par école doctorale
  - 5 élus à la commission recherche dont au moins 3 élus au titre des doctorants

# 5. Déposer sa candidature

- Créer un espace personnel sur le portail MoveOn  
<https://tlse2.moveonfr.com/form/631f30712ed9a66d7e3533c3/fra>
- Compléter le formulaire en ligne + téléverser les documents suivants
  - Un budget prévisionnel (document excel spécifique)
  - Un avis signé de la direction de thèse qui précise l'apport de la mobilité pour le projet professionnel
  - L'attestation signée de la direction de l'unité de recherche (UR) qui précise le montant de la contribution de l'UR à la mobilité
  - Une lettre d'invitation ou d'accueil ou tout autre document justificatif de la mobilité
- **Attention : si souhait d'effectuer deux mobilités en 2023 il faudra compléter deux formulaires distincts**

## 6. Calendrier

- 13/11/2023 – 1/12/2023 : Candidature en ligne
- 12/12/2023 : Organisation de la commission d'examen
- Décembre : Publication des résultats





## Merci pour votre attention



Vous avez encore des questions ?

Contact : Pauline Melet

05 61 50 44 00 / [vp-cr@univ-tlse2.fr](mailto:vp-cr@univ-tlse2.fr)